



FIER PARTENAIRE DE LA GCRA



AGENDA

- ✓ Portée globale de la GCRA et ce que cela signifie pour les importateurs
- ✓ Dates importantes et entrées en vigueur des versions
- ✓ Rôle de l'importateur et des Courtiers en Douane
- ✓ Comment se préparer pour une transition efficace

**APERÇU DE LA GCRA
GESTION DES
CÔTISATIONS ET DES
RECETTES DE L'ASFC**

- Simplifier la procédure globale d'importation de marchandises au Canada
- Transformer la collecte des droits de Douanes et taxes pour les marchandises importées
- L'Impact important de la GCRA sur les importateurs
- **Entrée en vigueur des versions :**
 - *Version 1 – 25 mai, 2021 – Portail client de la GCRA*
 - *Version 2 – Mai 2022 – Modifications des processus opérationnels et financiers*

LE PORTAIL CLIENT DE LA GCRA SERA INTRODUIT AU COURS DE LA VERSION 1

25 mai, 2021

Mai 2022

Version 0

Mise à niveau – déplacer la configuration actuelle du centre de données

- ✓ Aucune action requise de la part des partenaires de la chaîne commerciale*

*Les destinataires de la chaîne commerciale peuvent rencontrer un retard dans la réception des notifications quotidiennes au cours de la mise en œuvre, tout comme pour d'autres mises à jour de la configuration actuelle du centre de données.

Version 1

Fonctions de base
Portail client GCRA

- ✓ **Ouvert aux importateurs, aux courtiers en douane et aux consultants commerciaux (tous les autres clients auront accès avec la version 2)**
- ✓ Possibilité d'accorder l'accès à votre compte du portail à des prestataires de services tiers (courtier en douane, consultant commercial)
- ✓ Nouvelles options de paiement en ligne (paiements par carte de crédit, débit préautorisé, etc.)
- ✓ Des outils pour aider à la classification des marchandises et pour estimer les droits et taxes applicables
- ✓ Interface de programmation d'application (API) pour obtenir des données tarifaires
- ✓ Capacité à demander des décisions par voie électronique et suivre leur progression

Version 2

Totalité des fonctions
Portail client GCRA

- ✓ Ouvert à tout partenaire commercial
- ✓ Inscription des entreprises et inscription au programme
- ✓ Déclarations en Détail Commerciale Électronique avec possibilité de corrections et d'ajustements (en remplacement des formulaires de codage douanier B3 et de demande d'ajustement B2)
- ✓ Modifications apportées aux exigences de mainlevée avant le paiement des cautionnements
- ✓ Cycles de facturation harmonisés
- ✓ Nouvelles options de compensations
- ✓ Gestion électronique des Appels et des mesures de conformité



**GCRA
PORTAIL
CLIENT
VERSION 1**

- **Caractéristiques principales de la version 1 du projet de la GRCA**

Lien entre l'importateur / le courtier / l'ASFC

- TOUS les partenaires de la chaîne commerciale (importateurs) qui font affaire avec l'ASFC seront TENUS d'enregistrer leur entreprise sur le portail client (disponible dans la version 1).
- TOUS les importateurs devront approuver la demande de leur courtier, leur déléguer les pouvoirs et le niveau de visibilité suite au lancement de la version 1, mais avant le lancement de la version 2.
- Les courtiers ne seront PAS en mesure de soumettre des transactions au nom des clients (importateurs) pour lesquels les délégations de pouvoirs n'ont pas été validées, une fois la version 2 mise en oeuvre.
- Objectif de la version 1 – Configurer le portail et relier les importateurs/courtier en vue de la version 2.



**GCRA
VERSION 2
MAI-2022**

Importateurs

- S'inscrire au programme RPP « Privilège de la Mainlevée Avant le Paiement »
- **Depot de garantie (Cautionnement ou depot en espèces)**
- **TOUS les importateurs doivent déposer une garantie (y compris les importateurs non-résidents au Canada)**
- Afficher les relevés de compte dans le portail
- Changement des cycles de facturation
- Modification de la date d'échéance du paiement de l'ASFC
- Changement des processus de décaissement (compensation)
- États financiers dans le portail

Introduction de la DDC “Déclarations en Détail Commerciale”

- Document qui remplacera le processus de confirmation et de modification associés aux importations au Canada
- Les ajustements (en remplacement des B2) /les remboursement des droits utiliseront également la DDC au sein du portail.

**INSCRIPTION AU PORTAIL
CLIENT DE LA GCRA**

Processus d'intégration du portail GCRA

L'étape 1 ne sera requise que si un importateur n'a pas déjà fait affaire avec l'ASFC.



1. Obtenir son Numéro d'entreprise et RM

Suivez le processus actuel pour obtenir un numéro d'entreprise (NE) et un identifiant de compte de programme (numéro RM) via le **l'Agence du Revenu du Canada (ARC)**



2. Créer un compte d'utilisateur individuel dans le portail

Connectez-vous au portail client de la GCRA en utilisant l'un des identifiants de connexion suivants pour créer votre compte utilisateur individuel:

- **CléGC**
- **Ouvrir une session avec un partenaire de connexion**



3. Lier le compte utilisateur individuel au compte d'entreprise

Pour configurer votre compte d'entreprise, vous devez associer votre compte utilisateur au compte de votre entreprise dans le portail.

Le responsable du compte d'entreprise (BAM) doit terminer cette étape. Les informations suivantes seront nécessaires pour la configuration:

- Nom de l'entité légale et adresse complète;
- Informations sur les questions de sécurité (par exemple, numéro de transaction et droits et taxes associés, montant du dernier paiement et dernier relevé de solde du compte)



4. Accorder l'accès aux employés ou aux représentants

Accédez à la **page de délégation de pouvoirs** sur le portail et sélectionnez le type d'accès approprié pour chaque employé ou représentant auquel vous souhaitez déléguer l'accès. L'employé ou le représentant doit avoir déjà créé un compte utilisateur individuel et avoir demandé l'accès.



5. Utiliser le portail client de la GCRA

Vous êtes maintenant configuré pour **utiliser le portail client de la GCRA** (par exemple pour demander une décision, consulter l'historique des transactions, consulter un relevé de compte, utiliser les outils en libre-service)

PROFIL UTILISATEUR PERSONNEL

- TOUS les utilisateurs doivent créer un profil d'utilisateur personnel, quel que soit le ou les rôles d'utilisateur qui leur sont attribués.
- Seuls les employés qui interagissent avec l'ASFC (paiements, examens des transactions, etc.) devront être liés au profil utilisateur de l'importateur.
- Les utilisateurs demanderont l'accès à leurs employeurs une fois leur profil utilisateur personnel créé.



**RÔLES DES
UTILISATEURS
DU PORTAIL
CLIENT DE LA
GCRA**

- Avant d'accéder au portail client de la GCRA, veuillez consulter les définitions et les rôles des types d'utilisateurs disponibles.
- Déterminez la liste des utilisateurs du portail et des administrateurs de compte pour votre entreprise.



**GESTIONNAIRE
DU COMPTE
D'ENTREPRISE
(GCE)**

- Le Gestionnaire de Compte d'Entreprise (GCE) est le principal utilisateur détenant un accès administratif complet et des fonctionnalités qui configurent le compte professionnel
- Le GCE devra disposer des informations juridiques requises pour associer son compte professionnel au portail.
- Le GCE est responsable :
 - D'enregistrer son entreprise sur le portail de la GCRA;
 - D'approuver et d'assigner les différents rôles d'utilisateurs de son entreprise avec ses employés qui devront y accéder;
 - D'approuver des GCE supplémentaires pour aider à l'administration du compte professionnel le cas échéant.
- Une fois qu'un GCE a approuvé un autre GCE, ils ont tous deux un accès et des fonctionnalités égaux pour administrer tous vos comptes d'entreprise et de programme.
- Il est recommandé aux entreprises d'attribuer au moins deux GCE.



**GESTIONNAIRE
DE COMPTE DE
PROGRAMME
(GCP)**

- Le gestionnaire de compte de programme (GCP) doit d'abord créer son profil utilisateur individuel et soumettre une demande d'accès pour être ajouté au compte professionnel
- Le GCP reçoit et approuve la demande d'accès et attribue le(s) compte(s) de programme applicable(s) à administrer par le GCP.
- Le GCP a la possibilité de:
 - modifier les informations d'enregistrement du programme;
 - accorder l'accès au programme aux employés en tant que Éditeurs ou Lecteurs;
 - créer, afficher et modifier toutes les informations de transaction du programme.



ÉDITEURS

- L'éditeur doit d'abord créer son profil utilisateur individuel et soumettre une demande d'accès pour être ajouté au compte professionnel.
- Les éditeurs peuvent créer, afficher et modifier toutes les informations de transaction dans un programme.
- L'éditeur à accès au niveau du compte de programme pour éditer les sous-programmes suivants: finances, sécurité financière, paiements, déclarations, décisions et appels.



LECTEURS

- Le lecteur doit d'abord créer son profil utilisateur individuel et soumettre une demande d'accès à son employeur pour être ajouté à un compte professionnel.
- Les lecteurs peuvent afficher toutes les informations de transaction dans un programme, mais ne pourront pas créer ou modifier ces informations.
- Le lecteur a accès au niveau du compte de programme pour afficher les sous-programmes suivants: finances, sécurité financière, paiements, déclarations, décisions et appels.



EN RÉSUMÉ

- ✓ Obtenir son numéro d'entreprise et son compte de programme
- ✓ Créer un compte d'utilisateur individuel dans le portail
- ✓ Lier son compte individuel avec le compte professionnel de l'entreprise (importateur)
- ✓ Accorder l'accès aux employés ou aux représentants
- ✓ Utiliser le portail client de la GCRA

PROCHAINES ÉTAPES

- ✓ Les importateurs qui n'ont présentement aucun dépôt de garantie devront commencer le processus pour l'obtention d'un cautionnement ou de dépôt en espèces pour bénéficier du « Privilège de Mainlevée Avant Paiement » en vue de la phase 2.
- ✓ Assurez-vous que vous êtes configuré et recevez nos communications hebdomadaires Omnifl@sh et continuez à surveiller les nouvelles informations concernant la GCRA.
- ✓ L'ASFC prépare des outils informatifs tels que des ebooks, des séminaires ainsi que des vidéos YouTube contenant des informations détaillées sur l'inscription au portail client. Ceci sera disponible début mai 2021.
- ✓ Lorsque le portail sera disponible, connectez-vous, enregistrez votre entreprise et assignez vos différents utilisateurs.
- ✓ **Une fois que Omnitrans sera configurée sur le portail, vous serez invité à vous y connecter, à accepter et nous déléguer l'autorisation d'agir en votre nom.**

CETTE ÉTAPE EST EXTRÊMEMENT IMPORTANTE!

- ✓ Les importateurs qui n'ont présentement aucun dépôt de garantie devront commencer le processus pour l'obtention d'un cautionnement ou de dépôt en espèces pour bénéficier du « Privilège de Mainlevée Avant Paiement » en vue de la phase 2.



**GCRA
CONTACT
POUR
TOUTE
QUESTION**

Pour toutes questions relatives au nouveau programme GCRA, Merci de nous envoyer un courriel à:

CARM-GCRA@omnitrans.com



MERCI!

